

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 mars 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoints, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey),

Secrétaire de séance : Mme BUREAU Marine

Urbanisme

DEL20230327_19

Objet : Convention de passage de fourreaux enterrés pour le passage du réseau optique avec le SYANE

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit sur la Commune il est nécessaire de signer une convention de passage de fourreaux enterrés pour le passage du réseau optique sur le domaine privé de la commune concernant chaque parcelle cadastrée ci-dessous :

B 1602 lieudit « Voinier »

D 0784 lieudit « Voinier »

Les présentes conventions sont consenties à titre gratuit.

Le SYANE se chargera des formalités nécessaires à l'enregistrement de ces conventions ;

Vu les deux projets de convention référencés CONVSYA_2036C_008 et 009 et plans annexés ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

Approuve l'exposé de Madame le Maire,

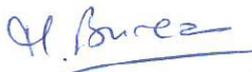
Accepte la convention de droit de passage avec le SYANE,

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Dit que les formalités nécessaires à l'enregistrement seront accomplies par le SYANE.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Marine BUREAU



Le Maire,
Claire CHUINARD